

Etat de Droit, état du droit.

Par **ZKB**, le **04/10/2012** à **01:44**

Bonsoir à tous et à toutes,

Je commence la Droit cette année (je suis en L1) et j'ai reçu ma première dissertation à faire en Droit Constitutionnel. Le Droit est une discipline particulièrement intéressante pour ma part, mais dès lors qu'il s'agit de faire une dissertation (à défaut d'inspiration) elle me paraît trop abstraite!

Ayant vu et revu la méthodologie d'une dissertation en Droit, je rame pour pouvoir me lancer dans ma toute première dissertation juridique en Droit Constitutionnel, le sujet: État de Droit, état du droit.

J'ai du mal à me lancer, surtout à trouver une problématique car une fois celle-ci trouvée je pense pouvoir élaborer mon plan. Quelqu'un pourrais m'apporter une petite aide s'il vous plaît , infime soit-elle pour lancer "le fil conducteur" ?

Pour commencer j'ai vu les différentes définitions de ce que c'est un État de Droit, là où je me heurte c'est plutôt: quel lien pourrais-je faire avec "l'état du droit" (en vigueur par exemple?) et "l'Etat de droit" ? Merci.

Par **Thibault**, le **04/10/2012** à **09:27**

Il faudrait savoir s'il y a une majuscule ou pas au second mot "Etat", ça change tout !

Ensuite, pour le fil conducteur, il convient d'abord de définir les termes du sujet, c'est comme ça qu'on voit de quoi il faut parler, en gros.

L'Etat de droit, c'est l'Etat de préférence démocratique, dans lequel les autorités publiques sont elles-aussi soumises à la justice, et où tout est soumis à la prééminence du droit (le fameux rule of law).

Quant à l'état du droit: sans la majuscule, cela signifie tout simplement comment est le droit à l'heure actuelle ?

Alors est-ce que le sujet veut-il faire disserter sur la relation complexité/quantité du droit peut-être trop importante parfois et la qualité de l'Etat de droit: est-ce que l'un nuit à l'autre ?

S'il y a une majuscule, le sujet serait plus orienté vers la relation "est-ce que beaucoup de

droit est nécessaire pour préserver l'Etat DE droit ?"...

VOilà, je pense, l'angle d'attaque.

Bon courage en tout cas, c'est un grand moment que tu vis là, tu t'en rappelleras toujours, si tu parviens un jour au bout de tes études, tu en riras ^^

Par **ZKB**, le **04/10/2012** à **11:00**

Merci beaucoup pour votre réponse. En effet, pour "état du droit" c'est sans majuscule.

J'ai pensé dans un premier temps à définir ce qu'est un Etat de droit (et donc ses éléments constitutifs et les conditions requises pour qu'on puisse le qualifier ainsi) et dans un deuxième temps expliquer comment l'Etat de droit est influencé par l'état du droit et rend donc les exigences du premier complexes. Suis-je bien parti? Ou du moins est-ce un raisonnement "logique" en dissertation juridique? Merci.

Par **ZKB**, le **04/10/2012** à **21:52**

C'est bon je vous remercie pour votre coup de pouce j'ai enfin (il était temps!) trouvé une problématique et de ce qu'on appelle les "prémices" d'un plan:

Problématique: En quoi le caractère évolutif et abondant de l'état du droit (actuel) est nuisible à l'État de droit?

Plan:

I-L'Etat de droit.

A-Définition de la notion.

B-?

II-Sécurité juridique.

A-Définition de la notion.

B- Un enjeu important pour l'État de droit.